

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu l'arrangement administratif signé entre le Ministère de l'éducation publique des Etats-Unis mexicains et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation le 23 septembre 2019, et notamment son annexe 1

Vu l'appel à candidatures pour la direction de la MUFRAMEX du 31 janvier 2020

Vu la proposition du comité de sélection qui s'est réuni le 03 mars 2020

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 49 membres ont exprimé un avis sur les 75 qui composent actuellement le conseil

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 mars 2020

Considérant les résultats du vote, à savoir :

- 49 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DECIDE

Le comité de sélection, après avoir auditionné les candidats, propose de retenir la candidature de Madame Claude CASTRO pour la direction de la MUFRAMEX.

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la proposition du comité de sélection qui sera transmise au Comité d'orientation et d'évaluation pour décision.

Toulouse, le 6 mars 2020

Le Président de l'Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées

Philippe RAIMBAULT

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - contact@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr